

S.I.A.E.P. DE LA BOURGOGNE NIVERNAISE

Modèle d'offre

Syndicat d'alimentation en eau potable regroupant 32 communes

directeur du service d'eau potable

Date de publication : 30/07/2019

Date limite de candidature : 31/10/2019

Date prévue du recrutement : POSTE A POURVOIR AU PLUS TOT

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Salaire indicatif : SELON LA GRILLE INDICIAIRE

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : TECHNICIEN
INGENIEUR

MISSIONS

Niveau du diplôme requis : Bac + 3 à Bac + 4

Descriptif des missions du poste : Sous l'autorité directe du Président, le directeur du service assure la coordination du travail de 10 agents techniques et travaille en étroite collaboration avec le service administratif, en particulier s'agissant des aspects financiers liés à la conception / réalisation de travaux et des aspects règlementaires de la gestion de l'eau potable dans une structure syndicale.

Il propose et supervise la mise en œuvre d'une stratégie globale en matière d'eau potable. Prépare avec les élus l'échéance de 2026 en matière de transfert de la compétence eau potable sur le secteur Nord du département de la Nièvre. Il élabore la programmation des travaux d'investissement, des missions d'entretien et de contrôle des réseaux, de leurs équipements et des systèmes de traitement. Il supervise les opérations de protection des captages.

LES MISSIONS

Participation à la définition des orientations stratégiques en matière d'eau potable :

- analyser et prendre en compte les évolutions dans les domaines de l'eau potable
- mener à terme les schémas directeurs des anciens syndicats de Varzy, des Girarmes et de Surgy-Pousseaux, finaliser la couverture totale du syndicat, contribuer à l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel
- conseiller les élus et les alerter sur les risques techniques, juridiques, sanitaires et environnementaux
- élaborer des scénarios prospectifs
- interpréter et exploiter les indicateurs de performance
- définir les moyens de la mise en œuvre avec les élus

ORGANISATION ET MISE EN OEUVRE D'UNE POLITIQUE EN MATIERE D'EAU POTABLE

- traduire les orientations politiques en plan d'actions ou projets pour l'eau potable
- arbitrer et opérer des choix stratégiques en cohérence avec les orientations politiques des élus : modes de gestion, missions du service, projets, ressources, gestion patrimoniale
- identifier les marges de manœuvre
- participer à l'élaboration et à l'exécution du budget avec le service administratif et les élus

COORDINATION, PILOTAGE ET EVALUATION DES PROJETS

- assurer le management des équipes techniques (planning, astreintes, répartition des missions)
- développer, planifier, conduire et coordonner des projets techniques spécifiques
- communiquer sur les finalités et les enjeux des projets techniques
- évaluer les besoins et analyser les offres des prestataires en partenariat avec la AMO et MO
- gérer les contrats avec les prestataires
- contrôler la qualité, les coûts et les délais de réalisation et superviser les travaux
- contrôler et valider l'élaboration des documents administratifs (rapport annuel sur le prix de l'eau, etc. ; lettre d'information aux abonnés ; contenu en ligne)
- mises en place de tableaux de bord
- supervision de la mise en place du document unique
- supervision de la rationalisation des achats

PARTICIPER A LA PREPARATION DE L'ECHEANCE DE 2026 EN MATIERE DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE

- procéder à une cartographie de l'exercice de la compétence eau potable sur les territoires proches du syndicat
- participer à la concertation avec les élus du syndicat et des structures proches (communes / SIAEP / communautés de communes) en vue d'une extension de périmètre
- appréhender les problématiques de gestion de service, de personnel dans le cadre d'une extension de périmètre
- proposer des modifications statutaires le cas échéant pour adapter le mode de gouvernance

ANALYSER LES EVOLUTIONS POLITIQUES, SOCIO-ECONOMIQUES, TECHNIQUES, NATURELLES DANS LE SECTEUR DE L'EAU

- coordination et instruction de projets de protection des captages
- supervision des animations sur les bassins d'alimentation des captages

Profil recherché : QUALITES REQUISES

- formation supérieure en environnement /eau potable, pollutions diffuses / milieux aquatiques
- connaissance du cadre réglementaire du fonctionnement des collectivités / marchés publics
- techniques de communication, concertation
- capacité d'analyse et de synthèse
- maîtrise de la méthode de conduite de projet
- capacité à réaliser un diagnostic et à proposer un plan d'action dans le cadre d'une concertation avec des acteurs hétéroclites
- expérience auprès d'une structure locale ayant fusionnée appréciée
- aptitude à proposer des actions et à relayer le projet du syndicat
- disponibilité, réactivité, discrétion, sens de l'écoute et des relations humaines

PROFIL

Impulser et coordonner l'activité des agents du service.

Collecter et suivre les sollicitations des abonnés, créer et gérer les outils nécessaires

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation :

Service d'affectation : TECHNIQUE

Temps de travail : Tps Complet : 35 heure(s) 0 minute(s)

Les horaires sont-ils fixes ? Oui

Horaires pause méridienne :

Autre(s) pause(s) :

Heures supplémentaires :

Spécificités du poste :

Remplacement :

POSITIONNEMENT DU POSTE

Rattachement hiérarchique : Maire ou Président

Fonctions d'encadrement : plus de 9 agents

Catégorie des agents encadrés : C

AVANTAGE(S) LIE(S) AU POSTE

COS, REGIME INDEMNITAIRE, PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE CONTRAT PREVOYANCE

CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

S.I.A.E.P. DE LA BOURGOGNE NIVERNAISE
Secrétariat
10 rue de la Motte
58000 NEVERS

INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.